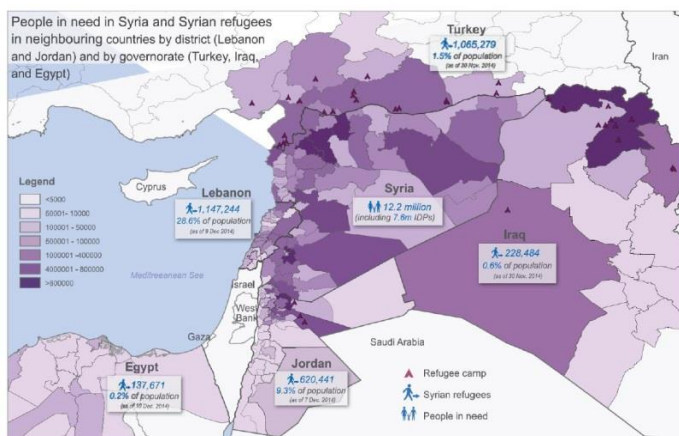


SYRIE : Faits et chiffres (Sources : UNHCR, Eurostat, SEM, BAMF).



Source : UNHCR

- Début de la guerre civile: avril 2011.
- 7,6 millions de déplacés internes
- 12,2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire
- En août 2014 le nombre de réfugiés enregistrés dans les pays voisins a atteint 3 millions (actuellement 3,7 millions).
- Entre avril 2011 et décembre 2014, 217'724 Syriens ont déposé une première demande d'asile en Europe.

Protection des réfugiés et protection complémentaire pour les citoyens syriens en Europe en 2014:

- Europe : 46.0 % (+ 47 % protection subsidiaire) (Allemagne: 76.8 % (+ 12.6 % protection subsidiaire))
- Suisse : 31.8 % octroi de l'asile (+ 66.1 % AP)

Demandes pendantes en Suisse: 3'309

La protection provisoire (permis S) a été introduite suite à l'afflux de réfugiés victimes du conflit en ex-Yougoslavie. En 1991, 42'000 personnes ont demandé une protection à la Suisse, un chiffre qui a diminué les années suivantes pour atteindre à nouveau 42'979 demandes d'asile en 1998, parmi lesquelles 27'000 provenaient de citoyens des Balkans. Face aux 3'690 demandes de protection des citoyens syriens en 2014, on ne peut donc pas se permettre de parler d'un « afflux massif de réfugiés ».

Plusieurs solutions sont envisagées par le HCR pour les réfugiés touchés par le conflit syrien : des programmes de réinstallation (resettlement), l'octroi de visas humanitaires, l'évacuation médicale, le regroupement familial, des programmes d'admission financés par le secteur privé, l'octroi de permis d'études ou de travail.

Resettlement

= Accueil dans un pays tiers sous la médiation du HCR (selon les critères du HCR)

Ensemble des besoins selon le HCR: 130'000 places

Nombre de places disponibles en Suisse: maximum 500 durant trois ans (pas seulement pour les réfugiés syriens)

Quotas par pays des réfugiés syriens réinstallés:

Suède 1'200 places

Danemark 140 places

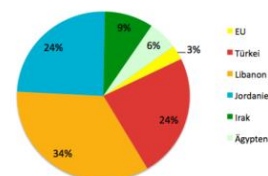
Hongrie 30 places

Problème principal : le regroupement familial

Le taux d'octroi de l'asile par la Suisse est relativement bas en comparaison internationale. Les réfugiés admis à titre provisoire qui n'ont pas reçu l'asile, doivent attendre trois ans (à partir de l'octroi de l'admission provisoire) pour bénéficier du regroupement familial, à condition qu'ils remplissent les exigences de l'art. 85 al7 LEtr, à savoir pouvoir justifier un salaire suffisant pour subvenir aux besoins de la famille et financer un logement approprié.

Europe 2012 : 23'864 Suisse : 1'146
Europe 2013 : 53'824 Suisse : 1'807
Europe 2014 : 134'585 Suisse : 3'690

Verteilung syrischer Flüchtlinge 2012-2013



Quelle: UNHCR, Grafik: © MEDIENDIENST

Programme d'accueil humanitaire

Allemagne 20'000 places
Autriche 1'500 places

Suisse: Visa humanitaire

2014: 16 visas humanitaires attribués à des Syriens

Suisse: Octroi de visas aux proches

Nombre de visas octroyés pour les citoyens syriens ayant des proches en Suisse du 4 septembre au 29 novembre 2013 : 6'600 requêtes acceptées, 4'224 entrées légalement en Suisse.